	OFFICE DE TOURISME Quai Cyrano Bergerac 1 rue des Récollets 24100 Bergerac Tel : 05 53 57 03 11 Portable : 06 07 69 38 61	**Compte-rendu du comité de direction** **QUAI CYRANO** **OFFICE DE TOURISME** **BERGERAC**
Nombre de membres En exercice : 12 Nombre de suppléants : 9 Titulaires : 5 Suppléants : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 7	Séance du 13/02/2025 à 17 h 30 Date de convocation : 5/02/2025	

TITULAIRES PRESENTS : M Pascal Prévôt, M Anthony Castaing, M Roland Fray, Mme Laurence Rouan, M Joris Baudouin
SUPPLEANTS PRESENTS : M Cédric Lougrat, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Yann Vergnaud
EXCUSE : M Frédéric Delmares, Mme Michèle Dorange, M Jean-Jacques Chapellet, M Julien Bourgeais, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier
ABSENTS : Mme Sylvie Chevallier

Secrétaire de séance : M Cedric Lougrat

Délibérations à l'ordre du jour et informations échangées :

Les sujets abordés étaient :

- 1 – Rapport d'orientation budgétaire 2025
- 2 – Rapport d'activités 2024
- 3 – Rapport égalité hommes – femmes 2024
- 4 - Mise à jour du règlement intérieur
- 5 – Mise à jour du catalogue des tarifs
- *Divers*, actualités de la structure :
  - Agenda des évènements de printemps
  - Plan de communication l'expérience Cyrano 2025
  - Actualités oenotouristiques et projets en lien avec l'IVBD

Le Président introduit la séance par la présentation des enjeux d'un rapport d'orientations budgétaires pour l'EPIC.

Il précise que le prévisionnel établit dans la délibération N°1 est prudent dans son contenu.

Délibération N°1 : rapport d'orientations budgétaires

Le Président rappelle que l'année 2024 marque une année de changement de de développements importants pour la structure.

Aussi le rapport présente un budget un peu plus ambitieux que le précédent.

Il présente ensuite les objectifs généraux en matière de dépenses et de recettes.

Les dépenses seront en augmentation notamment sur la partie communication pour mettre en lumière l'espace culturel l'Expérience Cyrano qui avait ouvert juste avant la saison estivale 2024 et qui n'a pas encore rencontré le public espéré.

Les élus échangent des informations concernant les coûts contraints liés notamment aux ressources humaines et induits par le respect de la convention collective des organismes du tourisme (qui implique un paiement des heures de nuit dès 21 h par exemple, ce qui rend difficile un équilibre budgétaire pour la structure ouverte 7/7 et jusque 21 h 6 mois dans l'année.)

Sur le sujet des ressources humaines, le Président indique que les équipes de Quai Cyrano et de l'IVBD se sont rencontrées pour établir une feuille de route des projets menés conjointement en 2025 récemment et que l'IVBD s'est engagée à participer aux « soirées » de Quai Cyrano en mettant en place des moyens humains.

M Vergnaud (suppléant de M Fontaine pour la structure IVBD au sein de l'EPIC) confirme et reprend ces propos en indiquant vouloir s'impliquer davantage.

Il ajoute que l'implication de l'IVBD en 2025 (mise à disposition de personnel, de vêtements de travail par exemple) devrait permettre de faire des économies sur certains postes de fonctionnement de Quai Cyrano.

M Goubie prend la parole pour indiquer qu'il aurait aimé que le ROB fasse figurer l'ensemble des coûts de 2024 de manière plus détaillée afin de comparer les différents postes de dépenses et de recettes. Le budget de l'EPIC ayant fonctionné comme tel sur 9 mois ce rendu complet était difficile pour le ROB 2025 mais la remarque sera prise en compte pour celui de 2026.

Il ajoute que la masse salariale lui semble conforme compte-tenu des projets de la structure qui n'est pas qu'un office de tourisme (ce point sera complété par Mme Rouan pour ce qui concerne la médiation culturelle, sujet pour lequel la structure n'a pas d'ETP dédié).

En revanche il demande à ce que l'appel à des prestataires extérieurs en matière RH soit reconsidéré car les coûts lui semblent trop importants (pour repère : le coût chargé d'un vacataire estival à Quai Cyrano est d'environ 15 € tandis que le coût horaire par une entreprise d'intérim est d'environ 40€. La structure fait appel à des intérimaires pour assurer le service sur certaines soirées, avant ou pendant la saison estivale).

La situation du poste de la comptable de Quai Cyrano est également évoquée. Aujourd'hui la mission est assurée par une assistante comptable, en CDD pour plusieurs mois et qui ne souhaite pas renouveler son contrat.

Un complément de travail est assuré par un agent du service financier de la CAB (dont le service est à flux tendu), tandis que les missions sociales sont suivies par un cabinet comptable pour former un travail à temps plein.

Une publication de poste directement par Quai Cyrano a déjà été effectuée sans rencontrer de succès car le ou la comptable doit avoir un profil public, idéalement un agent issu de la fonction publique territoriale mis à disposition de la structure.

Mme Rouan suggère de prévoir un « plan B » si le complément d'activité réalisé par un agent de la CAB ne peut se poursuivre soit le fait de recrutement rapidement et directement une personne ayant un profil comptable public. Ces démarches doivent être finalisées avant l'été car la personne en CDD va partir en pleine saison estivale.

M Vergnaud finalise ces échanges en alertant sur la fatigue générale de l'équipe à anticiper avant la saison estivale pour éviter des départs de personnel par exemple. Il évoque le fait qu'il y ait peut-être trop de projets suivis par la structure au vu du nombre d'ETP.

Suite aux différents échanges, la délibération est votée à l'unanimité.

<u>Délibération N°2 : Rapport d'activités 2024</u>

Le Président rappelle son objet et la nécessité de sa présentation avant le prochain vote du budget.

Aucune remarque sur ce document dont certains éléments avaient été présentés à l'occasion des « vœux » de Quai Cyrano.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°3 : Rapport égalité hommes-femmes

Pas de remarque spécifique, Quai Cyrano comme tous les offices de tourisme comprend plus d'ETP femmes que d'hommes, CF les formations touristiques sont essentiellement suivies par des femmes.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°4 : Mise à jour du règlement intérieur

La modification concerne le paragraphe 7 lié aux frais de remboursement des salariés en cas de missions – formations : prise en charge des frais de parking.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération N°5 : Mise à jour du catalogue des tarifs

Mise à jour désormais habituelle : elle concerne pour ce CODIR la création de tarifs pour le service groupe et l'intégration de tarifs scolaires (cf Quai Cyrano commence à accueillir des classes à l'Expérience Cyrano).

La délibération est votée à l'unanimité.

Actualités des projets de la structure présentée au CODIR :

Les documents édités qui forment les projets actuels de la structure ont été présenté sur la table de la réunion : flyer « Sans Valentin », agenda de printemps, nouveau dossier « groupes » et proposition de couverture pour le guide touristique 2025.

Celui-ci est créé, édité et diffusé à l'échelle du Pays de Bergerac en 30 000 exemplaires. Cette année c'est le territoire de la CAB et MMG qui sera mis à l'honneur en couverture.

La proposition de faire figurer Les jardins de Sardy en couverture est validée : le site a obtenu le 2e prix du plus beau jardin européen, il est situé sur le territoire partenaire de MMG, et permet de communiquer sur un jardin (sur la nature) ce qui change des thématiques plutôt patrimoniales abordées jusque-là dans les visuels.

La photo est choisie à l'unanimité.

Il est ensuite évoqué rapidement et en fin de séance les prochains projets (soirées) avec l'IVBD et le planning des RDV de l'été.

Le Président achève la séance par la proposition de dates concernant les prochaines réunions.

Les dates des prochains comités de directions de l'année 2025 sont fixés au :

20 mars, 10 avril, 19 juin, 16 octobre, 11 décembre.

Les réunions se tiendront à chaque fois des jeudis à 17 h 30, en salle des Consuls de Quai Cyrano.

Une option est posée pour le lancement de saison au château de Monbazillac le jeudi 17 avril de 18 h à 20 h (confirmation à venir par mail en fin de mois de février).

Le Président clôture la séance en suivant : fin de la réunion à 19 h 15.